

# Fabrique d'église - Sainte Elisabeth (Mons) - Budget 2022

Rapport officiel

Siège social:  
Rue Fariaux 37  
7000 Mons

Ville de Mons  
Diocèse de Tournai  
Province de Hainaut  
BCE: 0211.166.228

## Le président

Benoît Van Caenegem  
Rue des 4 Fils Aymon 6  
7000 Mons

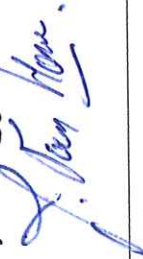
065 35 49 34  
benvanca@skynet.be



## La secrétaire

Jocelyne Van Hove  
Avenue des Guérites 38  
7000 Mons

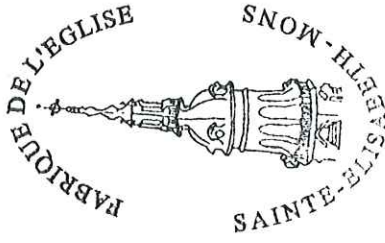
0496 40 60 49  
jocelynev556@gmail.com



## La trésorière

Lydie Van Hove  
Rue Fariaux 37  
7000 Mons

lydie.vanhove@belgacom.net  
✉ adresse de correspondance



## Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 31/03/2021 (approuvé par la Commune le 11/05/2021)
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 20/08/2020 et approuvé par la Commune le 20/09/2020

## Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai: 25/08/2021
- Reçu à la Commune:
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune:



## Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 31/03/2021 (approuvé par la Commune le 11/05/2021)
- le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 20/08/2020 et approuvé par la Commune le 20/09/2020

Actif	Passif
Boni du compte 2020	Déficit du compte 2020
23.141,51	
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)	Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2021	Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2021
	222,33
Total A	Total B
23.141,51	222,33
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*	
22.919,18	
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision	
Résultat présumé après révision (par le trésorier)	
22.919,18	

\*Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.  
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

**Le résultat présumé de 2021 est de 22.919,18 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2022.**

## Observations et explications

CHAPITRE I : Recettes Ordinaires :

R01 . Loyers : 16800 ; R. Nimy ,22

16200 ; R. de l'Oratoire

12000 ;R. Nimy ,20

8280; Bid Dolez

10800 R. Fariaux 38d ; depuis Aout 2021

-----

soit un total **64080**

**R.14 Produits chaise : légère diminution en fonction du public "variable"**

**R.18a et R.18B + en fonction de la quinquennale du sacristain .**

**CHAPITRE : Dépenses relatives au CULTE**

D15 : livre liturgique : achat nouveau missel romain

**CHAPITRE II Dépenses Ordinaires :**

D.17: Salaires bruts sacristain : quinquennale depuis mai 2021

D.20: Remplacement cp organisiste : 4 WE

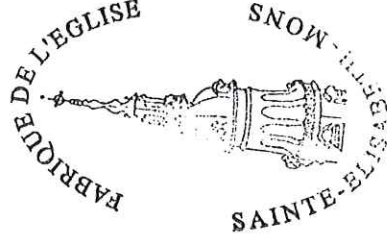
D.31 :Autres propriétés bâties : un immeuble en +

D.47: contributions + D48 : assurances incendie: voir un immeuble en +

D.50a Charges sociales + D50b prec professionnel : toujours en fonction de la quinquennale

**CHAPITRE II : Dépenses Extraordinaires :**

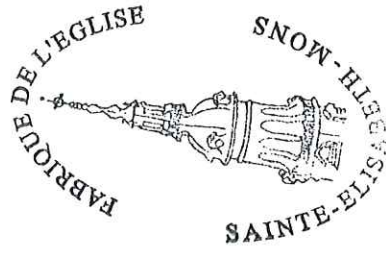
**D.62a : Dépenses Ordinaires relatives à un exercice antérieur :**



Devis/travaux en attente 2020 année exceptionnelle !! :

En raison de confinements successifs dus à la pandémie mondiale Covid -19 ,il n'a pas été possible d'exécuter certains travaux nécessaires dans les différentes propriétés .

Il faut se rappeler que nous percevons des loyers importants .



	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
<b>RECETTES</b>	<b>182.686,28</b>	<b>183.521,95</b>		
<b>CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>168.039,23</b>	<b>160.602,77</b>		
R01. Loyers de maisons	50.768,24	64.080,00		
R02. Fermages de biens en argent	14.847,13	16.000,00		
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons	993,28	1.100,00		
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'État	13,20	13,20		
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne	0,50			
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes	1.143,63	800,00		
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	31,20	50,00		
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	300,00	300,00		
R17. Supplément pour les frais ordinaires du culte	95.948,21	73.259,57		
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	1.403,68	1.800,00		
R18B. Prémont professionnel retenu à la source	1.914,68	2.500,00		
R18C. Remboursements				
R18D. Occupation de l'église				
R18E. Antenne relais GSM				
R18F. Divers (recettes ordinaires)	675,48	700,00		
<b>CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>14.647,05</b>	<b>22.919,18</b>		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent				
R20. Boni présumé de l'exercice précédent		22.919,18		
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux				
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la province				
R27. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				

		Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.				
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.	14.647,05			
<b>RÉCAPITULATION - RECETTES</b>					
Recettes ordinaires		168.039,23	160.602,77		
Recettes extraordinaires		14.647,05	22.919,18		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>		<b>182.686,28</b>	<b>183.521,95</b>		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
<b>DÉPENSES</b>	<b>159.544,77</b>	<b>183.521,95</b>		
<b>CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES A LA CELEBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE</b>	<b>6.389,56</b>	<b>13.730,00</b>		
Objets de consommation				
D01. Pain d'autel	26,08	100,00		
D02. Vin	36,45	80,00		
D03. Cire, encens et chandelles	289,01	300,00		
D04. Huile pour lampes ardentes		50,00		
D05. Éclairage	1.927,11	3.500,00		
D06. Autres				
D06A. Combustible chauffage	3.362,73	8.000,00		
D06B. Eau	173,27	350,00		
D06C. Divers (objets de consommation)	273,00	300,00		
D06D. Divers (objets de consommation)				
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés		250,00		
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge		200,00		
D10. Nettoyement de l'église (produits)	280,91	300,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Matériel pour entretien de l'église		100,00		
D11B. Divers (entretien du mobilier)				
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires				
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires				
D14. Achat de linge d'autel				
D15. Achat de livres liturgiques	21,00	200,00		
<b>CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL</b>	<b>153.155,21</b>	<b>169.791,95</b>		
<b>I. Dépenses ordinaires</b>	<b>128.038,18</b>	<b>153.051,60</b>		
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc				
D17. Traitement brut du sacristain	19.859,16	22.250,00		
D18. Traitement brut des chantres				
D19. Traitement brut de l'organiste	4.516,44	4.800,00		
D20. Organiste remplaçant	160,00	160,00		
D21. Traitement des enfants de chœur	72,00	72,00		
D22. Traitement brut des sonneurs				
D23. Traitement brut du porte-croix				
D24. Traitement brut du bedeau				

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	D25.			
D26. Traitement brut de la nettoyeuse	D26.	9.552,21		9.900,00
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	15.389,70		15.000,00
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.			5.000,00
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.	1.447,35		5.000,00
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.	15.886,97		22.000,00
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.	393,25		420,00
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.	204,28		250,00
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.			
D35. Autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	1.590,07		1.650,00
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.	437,28		450,00
D35C. Entretien de nettoyage	D35C.	890,33		1.000,00
D35D. Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance, ...)	D35D.			
D35E. Divers (réparations d'entretien)	D35E.			
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.			
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.	150,00		150,00
D40. Abonnement à 'Eglise de Tournai'	D40.	244,00		244,00
D41. Remises allouées au trésorier	D41.	3.600,00		4.300,00
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.			
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.	931,00		469,00
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.			
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	D45.	1.081,79		1.200,00
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	479,16		350,00
D47. Contributions	D47.	12.926,15		14.000,00
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	18.590,27		19.500,00
D49. Fonds de réserve	D49.			
Autres dépenses ordinaires				
D50A. Charges sociales	D50A.	9.462,11		13.300,00
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.	1.914,68		2.500,00
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.	3.900,10		4.800,00
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.	233,64		250,00
D50E. Assurance loi	D50E.	390,49		410,00
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.	74,00		74,00

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
D50G. Médecine du travail				
D50H. SABAM	50,60	50,60		
D50I. Reprobel	22,00	22,00		
D50J. Maintenance informatique	30,00	30,00		
D50K. Processions / événements	1.000,00	1.250,00		
D50L. Frais bancaires	137,41	200,00		
D50M. Divers (dépenses diverses)	1.695,74	1.000,00		
D50N. Divers (dépenses diverses)	726,00	1.000,00		
<b>II. Dépenses extraordinaires</b>	<b>25.117,03</b>	<b>16.740,35</b>		
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent	10.469,48			
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent				
D53. Placement de capitaux	0,50			
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier				
D55. Décoration et embellissement de l'église				
D56. Grosses réparations, construction de l'église	14.647,05			
D57. Grosses réparations du cimetière				
D58. Grosses réparations du presbytère				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
D60. Frais de procédure				
D61. Autres dépenses extraordinaires				
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur		16.740,35		
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
<b>RÉCAPITULATION - DÉPENSES</b>				
Dépenses arrêtées par l'Evêché	6.389,56	13.730,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la tutelle - ordinaires	128.038,18	153.051,60		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la tutelle - extraordinaires	25.117,03	16.740,35		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES</b>	<b>159.544,77</b>	<b>183.521,95</b>		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
<b>BALANCES</b>				
<b>TOTAL - RECETTES</b>				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	168.039,23	160.602,77		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	95.948,21	73.259,57		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	14.647,05	22.919,18		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	0,00	22.919,18		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>182.686,28</b>	<b>183.521,95</b>		
<b>TOTAL - DÉPENSES</b>				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.389,56	13.730,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	128.038,18	153.051,60		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	25.117,03	16.740,35		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	10.469,48	0,00		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>159.544,77</b>	<b>183.521,95</b>		
<b>RÉSULTAT (excédent / mali)</b>	<b>23.141,51</b>	<b>0,00</b>		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le

La trésorière



Lydie Van Hove

Le président



Benoît Van Caenegem

La secrétaire



Jocelyne Van Hove

Les membres